Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

N°9 Mai 2012

Le contexte économique et social en France comme en Europe appelle à la mobilisation convergente de l'ensemble du monde du travail pour porter nos revendications.

Le 2 février, les gouvernements de la zone euro ont signé le Mécanisme Européen de Stabilité (M.E.S.). Ce traité installe un conseil pour décider des prêts concentis aux États, instaurer des plans d'austérité... Il s'articule avec un second traité, signé le 2 mars et soumis à la ratification après les élections législatives: le Traité sur la Stabilité, la coordination et la gouvernance (T.S.C.G.) qui bloquerait toute revendication sociale.

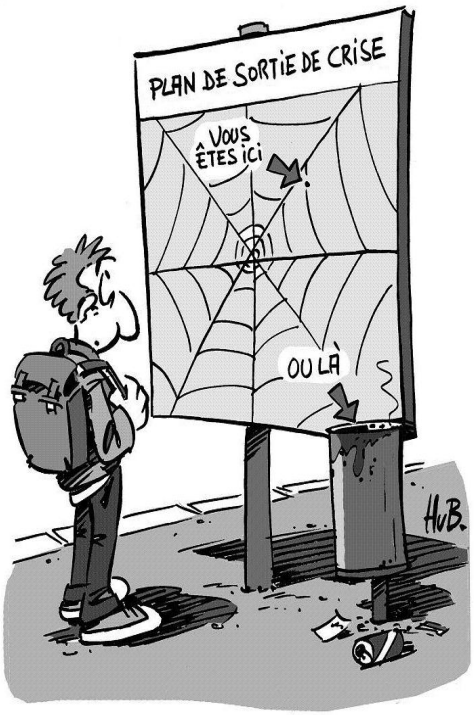

Des luttes se mènent actuellement dans de nombreux secteurs : Arcelor Mittal, PSA, la Poste, les éboueurs de Lyon, l'ONF, la BASS (Branche Associative Sanitaire et Sociale), AP-HP, l'hôpital Pompidou, Ville de Paris...
D'ailleurs, des Unions Départementales CGT, en lien avec différentes fédérations CGT, prennent des initiatives, notamment à Paris, telles les actions du 29 mars en faveur de la protection sociale.À la DGFIP et à la DRFIP (récemment avec les collègues des missions cadastrales sur Paris) nous avons menés différentes actions (pétitions, rassemblements, grèves…), car à la DGFIP aussi les mauvais coups ne s'arrêtent pas.

Les agents de la DGFIP doivent se faire entendre ! Le dogme du non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite doit cesser. Rajoutons l'instauration du jour de carence dans la Fonction Publique, le refus de la DG de maintenir la note chiffrée fixant les réductions (ou majorations) de séjour dans l'échelon dans le cadre d'un nouvel entretien professionnel, l'explosion de la cohérence globale des CDIF avec la généralisation de pôles spécialisés, renvoyant l'accueil sur les SIE et SIP déjà surchargés. Les conditions de travail inacceptables dans la plus part des services, une campagne impôt sur le revenu qui s'effectue en sous effectif, en période de restructurations et de travaux immobiliers, avec de réels risques pour les agents…sont inacceptables !

Alors ne lâchons rien ! Débattons toutes et tous ensemble et imposons les revendications des agents par des actions concrètes. C'est au sein de chaque secteur professionnel, à la DGFIP comme dans chaque direction locale qu'il faut agir, pour créer les conditions permettant d'imposer la convergence des luttes de l'ensemble du monde du travail !

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS
6 rue St Hyancinthe 75001 Paris
cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.cgtdgfip75.org

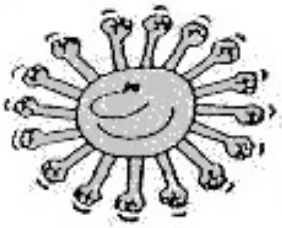

Retraites, emploi, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez nous !
Syndiquez-vous !

NON AU TRAITE DE BRUXELLES !

Le mécanisme Européen de Stabilité (M.E.S.), sorte de fonds monétaire international pour la zone euro, installe dans une étroite collaboration avec le FMI, un conseil de gouverneurs qui a tous les droits : prêter ou non de l'argent, instaurer des plans d'austérité... etc.

Il s'articule pour son application à un second traité, le Traité sur la Stabilité, le coordination et • la gouvernance (T.S.C.G.).

Les principaux objectifs de ce traité sont d'inclure dans les Constitutions des pays membres de la zone euro la « règle d'or » qui codifie les obligations aggravées du traité de Maastricht et de contraindre au remboursement à marche forcée de la "dette publique", démesurément gonflée, ces dernières années, par les plans d'aides aux banques et aux grandes entreprises.

Pendant une période dite "à moyen terme" (2 ou 3 ans) les déficits ne devraient pas dépasser 0,5 % du produit intérieur brut (PIB). En cas de non respect "un mécanisme correctif entrera en action immédiatement", sous la surveillance du conseil de l'Union européenne et de la commission européenne. Le rapport entre la dette publique et le PIB ne peut être supérieur à la valeur de référence de 60 %. En cas de dépassement, l'obligation est faite aux Etats membres de réduire de 5 % par an la dette. Chaque Etat en infraction devra mettre en place un "partenariat budgétaire" avec des programmes de "réformes structurelles" sous la surveillance de la commission européenne. La cour de justice européenne pourra imposer des amendes pour non-respect des dispositions du traité. Avec ces traités, aggravant les dispositifs des traités déjà en vigueur, on aboutirait à une véritable dictature sur les peuples d'Europe avec l'austérité généralisée et la casse sociale comme horizon indépassable.

Ainsi, un véritable carcan juridique et constitutionnel s'imposerait pour rejeter toute revendication en matière salariale, d'emplois, de protection sociale et de conditions de travail. Les capacités d'intervention, d'action et de négociations des salariés et de leurs organisations syndicales seraient ainsi dangereusement réduites voire interdites.

Ce traité sera soumis à la ratification après les élections et il faudra soit convoquer le Congrès, soit organiser un référendum car il modifiera la Constitution. Ce sera l'une des premières tâches du gouvernement quel qu'il soit.

Voilà pourquoi le 2ème congrès des la CGT Finances Publiques condamne ce nouveau traité et considère qu'il ne doit pas être ratifié.

Secteur public local : vers des cellules mixtes entre la ville de Paris et la DRFIP ?

Décidément le DRFIP de Paris suit scrupuleusement la maxime de Saint-Just : *"On ne gouverne pas bien sans laconisme"*. La CGT Finances Publiques Paris a dénoncé dans un tract intitulé *"les objectifs inavoués de la réorganisation de la division recettes du secteur public local"* l'opacité de la réforme d'envergure qui se prépare dans ce secteur, dont le but premier est la recherche effrénée de gains d'emplois. De récentes informations nous indiquent qu'une réflexion est en cours afin de rapprocher les équipes de l'ordonnateur et du comptable sur un même lieu.

Élucubrations de syndicalistes ? Non ! En témoigne un document officiel remis lors de la préparation de concours d'inspecteur principal (RFPP n°112 nov 2010 Frédéric Iannucci) : *"La réflexion pourrait également conduire à la mise en place de cellules mixtes de recouvrement, sous la responsabilité du comptable, afin d'améliorer la qualité de la gestion du référentiel des débiteurs, d'accélérer le recouvrement, de limiter le coût de gestion des recettes et d'améliorer l'accueil des usagers."* La DGFIP ne fait même plus preuve de discrétion sur ce sujet, tout en expliquant aux personnels et aux organisations syndicales que la refonte du décret de 1962 s'est faite avec le souci de préserver la séparation ordonnateur/comptable.

Nous demandons instamment à la direction locale si elle compte profiter du probable regroupement du recouvrement de la ville, du département et de la préfecture de police au sein de deux services, un service recouvrement amiable, et un service contentieux, après l'été 2012 (le 2ème audit aura alors été rendu), pour commencer les négociations avec la ville de Paris en vue de la constitution d'équipes mixtes. Cette question ne peut rester sans réponse.

La CGT rappelle son opposition à toute remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable

PELP FRICTION

Acte I- scène 2

La direction a surpris les agents des CDIF en venant les informer de la création d'un PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) juste avant la campagne de mutations alors qu'un an auparavant, lors du CTPD cadastre, il n'était pas question de réaliser la fusion SIP-CDIF. Les locaux à usage d'habitation et les locaux professionnels (professions libérales) seront gérés par les CDIF et les locaux commerciaux par le PELP. Les raisons invoquées sont:

- l'harmonisation dans le traitement des contentieux de taxe foncière et de taxe sur les bureaux (TSB),
- la prétendue complication de l'évaluation engendrée par la révision foncière alors que le but de sa mise en place est une simplification et qu'elle n'est toujours pas effective !

Ce PELP sera composé de 9 agents : 5 agents chargés de l'évaluation, du contentieux et de la délivrance et trois dédiés à la TSB alors que 4 agents étaient déjà nécessaires pour gérer la TSB de 3 CDIF ! Normal, ce qui semble intéresser la Direction, c'est la saisie des déclarations et non le contrôle. Sans compter que la TSB ne touche pas que les locaux commerciaux mais aussi les autres locaux professionnels dont les déclarations resteront dans les CDIF ! Que dire de la délivrance des documents qui n'a même pas été quantifiée par la Direction alors que celle-ci constitue une lourde tâche au sein du CDIF. Le PELP n'étant pas une structure autonome, les références sur les avis de taxe foncière et de TSB resteront celles des CDIF : à charge pour eux de transférer les appels et les courriers, sans parler de la qualité du service rendu au public...

Lors du CTL sur la création du PELP, la CGT et les autres organisations syndicales ont voté contre et lors de la rencontre avec M. Pery, les agents des CDIF lui ont fait part des difficultés que le pôle va engendrer et les contradictions mais la seule réponse fut que des auxiliaires viendraient en renfort. Les agents ont apprécié !

Quant à obtenir une réponse sur l'avenir du cadastre : pure fiction !

Acte II- scène 4

Un groupe de travail national s'est tenu le 5 mars 2012 sur les missions cadastrales. L'administration a présenté un document avec 3 scénarii :

- le maintien de la situation actuelle : un scénario que récuse la Cour des comptes ;
- le retour en arrière : un scénario que rejette la DG ;
- la poursuite du rapprochement : suspense !

Elle écrit : *" Au vu des avantages et inconvénients non exhaustifs, il apparaît opportun aujourd'hui de réfléchir à la façon dont la mission foncière doit être exercée demain à la DGFIP et au degré de spécialisation ou polyvalence qu'il convient d'adopter".*

Des pistes sont avancées telles que:

- la constitution de PTGC (pôles topographiques de gestion cadastrale) dans chaque département,
- la création de PELP (pôles d'évaluation des locaux professionnels) ,
- la création à venir de pôles pour les locaux d'habitation.

Il y aurait donc maintien d'un CDIF par département au chef-lieu du département ; mais sous forme de pôles. Ces pôles assureraient des fonctions de back offices et les SIP, mais aussi les SIE, celles de front office. Certaines missions du cadastre (accueil, changement d'adresse, réponses simples...) pourraient être du ressort du SIP, voire du SIE, pour préserver l'interlocuteur fiscal unique pour l'usager. Imaginez le tableau !

Lors de l'audience du 30 mars auprès de M. PERY, gérant intérimaire, l'appel des collègues du cadastre contresigné par 800 agents a été remis. La CGT avec les collègues des CDIF et du pôle topo exige l'abandon du PELP, l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois. On continue !

La suite au prochain épisode

En Bref

Fusion totale : A Michel Le Comte, les agents des SIP du 3ème et 4ème, filière GP, ont été invités à réflechir sur leur participation à la saisie des déclarations IR durant la campagne...

Riquet fait le trottoir : Dans le 18ème, le bâtiment n'étant pas adapté pour recevoir plus de 3000 contribuables/mois pour la campagne le pré accueil se fera à l'extérieur, sur le trottoir! Avec un personnel des plus restreints, une météo capricieuse, et des files d'attente interminables, les conditions de sécurité et d'accueil des contribuables, cette situtation est inacceptable.

Tous ... sauf les contribuables : Les contribuables du 10ème arrdt finiront peut-être au Paradis, si en cas d'incendie, on renouvelle les aléas d'une évacuation au cours de laquelle tous les agents sont sortis... les contribuables présents eux, ont été oubliés dans l'immeuble !!!

Toilette en Sous-sol : Suite à une coupure d'eau aux CDIF Montreuil qui a duré plusieurs heures, les 100 personnes occupant l'immeuble ont dû prohiber tout élément diurétique ou laxatif : un seul toilette était utilisable...au 2ème sous sol ... sans papier ni savon ! L'expression "être dans la m...." prend tout son sens !

Quand les portes volent, les agents ne veulent pas s'écraser...

Dans le 17ème, après avoir été laissé à l'abandon pendant des années, le site est enfin rénové, pour une période de 2 ans, mais la poussière et le bruit sont insupportables !

Après avoir subi le ponçage-désamiantage du 2ème étage et les bruits assourdissants en conséquence, les agents des services les plus touchés ont obtenu une autorisation d'absence un après-midi...
Après la poussière produite des jets de gravats depuis le 2ème ne remonte dans des bureaux du 1er étage, les agents gênés dans leur respiration et présentant des signes d'allergies, ont obtenu que les fenêtres soient calfeutrées et bâchées certes de façon très artisanale ...
Après que les anciennes portes aient été jetées par les fenêtres du 2ème étage et que les agents en aient alerté la direction, ils ont obtenu une audience pour dire leur ras-le-bol au directeur par intérim, M.Péry.

Bien que la sécurité et la santé soient de la responsabilité de l'employeur, seule la mobilisation des agents avec les militants syndicaux leur permet de faire respecter leurs droits !

A propos d'un assassinat...

Vendredi 24 février 2012, au soir, un vérificateur de la Direction du contrôle fiscal Sud–Est a été assassiné devant son domicile près d'Aubagne. Sans présager des conclusions judiciaires à venir, ce drame soulève de vrais sujet.

Ce crime lâche et odieux a bouleversé tous ses collègues. Les syndicats (CGT, Usst et FO) ont été reçus en urgence dès le lundi matin par les Directeurs locaux puis le lendemain matin, par M. Parini venu spécialement de Paris. Il s'est dit choqué et très attentif à cet événement et à ses conséquences et a précisé qu'aucune piste n'était écartée ni privilégiée. Il a assuré qu'il était conscient que le métier de vérificateur était un métier difficile et soumis à des risques. Il a promis qu'il les tiendrait informés des orientations de l'enquête. Face à l'extrême gravité des faits, la CGT insiste pour que l'enquête aboutisse au plus vite.

La CGT a dû intervenir au plus haut niveau pour obtenir l'application d'un certain nombre de mesures concrètes visant notamment à la protection rapprochée de certains agents se sentant en danger.
Face à cette situation, les collègues des brigades de Marseille ont fait part de leurs inquiétudes et ont décidé d'utiliser leur droit de retrait sur certains dossiers considérés sensibles, ce qui a été accepté par la direction qui a réuni l'ensemble des agents de Marseille le 27 mars pour évoquer la situation.
Pour l'avenir, la CGT a également demandé à la Direction Générale qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'étudier les conditions particulières de travail des vérificateurs pour limiter au maximum les risques encourus.

La CGT déplore l'absence de communication interne sur un tel sujet. Rien sur Ulysse !